

s'assurer que, une forte majorité ayant décidé qu'une certaine méthode était essentielle à la survie économique, leurs plans ne seraient pas contrecarrés par une minorité qui en tirerait profit en ne participant pas—profit dont l'existence ne pouvait être due qu'à la prévoyance de la majorité.

Tandis que je parle des témoignages en faveur de ce projet de loi, monsieur l'Orateur, je voudrais également citer un passage du discours prononcé par M. Fred Beeson, rédacteur du *Canada Poultryman*. Ce discours a été fait à San Francisco, à la suite d'une invitation de la American Poultry and Hatchery Federation, le plus grand organisme commercial de ce genre du monde entier. Cette situation est tirée d'une lettre de B. H. Creelman, directeur général de la Surrey Co-operative Association, à Cloverdale, (C.-B.).

En réponse à votre demande de renseignements concernant mon avis au sujet de la valeur de l'office de vente des poulets à griller de Colombie-Britannique depuis son établissement en janvier 1962, je voudrais signaler que sans la réglementation de cet office, notre industrie du poulet à rôtir serait moins florissante et je crois que de nombreux producteurs n'auraient pu tenir, qu'ils auraient perdu leurs placements et auraient été forcés d'abandonner leur commerce. Je me souviens de la situation désespérée de l'industrie avant l'établissement de l'Office. Les prix étaient bas et irréguliers mais depuis la mise sur pied de l'Office, l'industrie est beaucoup plus solide et les prix sont plus stables. De fortes pressions ont été exercées parfois sur l'Office pour qu'il abaisse les prix à cause des stocks élevés disponibles, mais dans sa sagesse, il a été en mesure de maintenir un prix raisonnable et de réduire le placement des poussins, jusqu'à ce que le stock excédentaire ait été réduit. Les membres de l'Office sont élus par les producteurs de poulets à rôtir, ce qui permet à l'industrie même d'exercer un contrôle démocratique sur son activité. J'estime que la vente méthodique des produits agricoles est nécessaire et souhaitable dans l'intérêt de toutes les phases de l'industrie.

Fait intéressant, M. Creelman ne représente pas une coopérative de producteurs qui vendraient des produits agricoles. Ils fournissent aux cultivateurs les provendes et autres produits essentiels; ils exploitent plutôt une industrie secondaire. Je signale que pendant les années d'établissement dont il a parlé, le prix des poules à griller est demeuré stable, même dans les magasins à chaîne, et que la qualité des produits s'est beaucoup améliorée. Ceux qui ont acheté du poulet dans la région pourront le confirmer.

Monsieur l'Orateur, on doit reconnaître que le bill C-197 est une excellente mesure. Cependant, comme moi, certains ne le considèrent pas parfait. J'annonce donc mon intention de présenter des amendements au comité permanent de l'agriculture lors de ses délibérations.

**L'hon. M. Ricard:** Vous en a-t-on donné l'autorisation?

**M. Pringle:** A mon avis, il importe de renvoyer la mesure le plus tôt possible au [M. Pringle.]

comité, afin d'entendre le porte-parole des organisations qui représentent tous les groupes de producteurs agricoles au pays. On croit qu'il faut préciser la définition des produits agricoles. Il faut insister pour avoir une représentation majoritaire des producteurs au sein du Conseil et des offices. Sans donner de précisions dans le bill C-197, on propose d'accroître les pouvoirs des offices afin de faciliter l'administration. Les pouvoirs d'inspection auraient aussi besoin de clarification.

Je suis certain, monsieur l'Orateur, que le comité abordera l'étude du bill C-197 avec objectivité, et se rendra compte qu'il aurait fallu l'adopter depuis longtemps et qu'il ne peut qu'encourager les cultivateurs à établir, à l'instar d'autres industries canadiennes, des programmes d'exploitation qui permettront une grande concurrence entre les divers producteurs de denrées alimentaires tout en assurant aux consommateurs canadiens des produits de haute qualité aux prix les moins élevés possible, et en maintenant les coûts de production à un niveau raisonnable. Je suis sûr que le ministre de l'Agriculture attend avec impatience les réunions du comité permanent de l'agriculture. Je suis convaincu que, grâce aux suggestions de son ministère et du comité, nous pourrons présenter quelques amendements très solides qui amélioreront sans doute ce bill.

• (8.20 p.m.)

Les gouvernements peuvent continuer à établir les règles de base—ils devraient le faire—après avoir consulté les producteurs et les membres des industries connexes. Mais l'attitude paternaliste du gouvernement n'est vraiment plus acceptable. Les cultivateurs dans bien des régions se sont révélés capables de s'occuper de leur production et de leur commercialisation face à la concurrence des divers groupes de produits alimentaires de façon mutuellement avantageuse pour les producteurs et les consommateurs.

Par le bill C-197, le gouvernement fédéral viendra appuyer les mesures provinciales existantes. Il nous incombe à tous d'appuyer les producteurs agricoles du Canada qui veulent ardemment participer, comme il se doit, à la production et à la commercialisation de leurs produits. J'ai bon espoir que le bill C-197 sera bientôt lu pour la deuxième fois et envoyé au comité permanent de l'agriculture.

**M. H. A. Moore (Wetaskiwin):** D'abord, monsieur l'Orateur, je signalerais qu'à mon avis, le bill C-197 est la mesure législative la plus étonnante qu'on ait jamais présentée à un parlement démocratique. Ce n'est pas le genre d'office de commercialisation dont a parlé mon bon ami de Fraser Valley-Est (M. Pringle), mais j'ajoute que je suis d'accord